

DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-trois septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le 16 septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. BETHUS Jacky, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, Mme MILCENT Anne, M. CAILLAUD Daniel, Mme PONTOIZEAU Nadia, Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle, M. MATHIAS Yves, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean ; Mme RIVIÈRE Amélie, M. LEPLU Christian, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absent :

M. PALVADEAU Christian

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration :

M. CHARRIER Miguel, M. JOLIVET Grégory, Mme LOZET Christel et Mme ROBERT DUTOUR Diane

A été élue secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Mission conditions de travail et démarche environnementale

DÉLIBÉRATION N°2021_075 DU 23 SEPTEMBRE 2021

OBJET : Extension des jardins partagés

VU l'appel à projets 2021 organisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation relatif aux jardins partagés et collectifs ;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de demande d'octroi d'une parcelle relayé par l'association « Les p'tits jardins du Monde » ;

Rapporteur : M. Bruno Leroy, adjoint au Maire environnement, citoyenneté

EXPOSÉ

Les demandes d'octroi d'une parcelle des jardins partagés, situés chemin du Gordet, ont augmenté ces derniers mois. L'association gestionnaire de ce site, « Les p'tits jardins du Monde », a 16 demandes en attente.

L'extension des jardins partagés permettrait de proposer la mise à disposition de 20 parcelles supplémentaires, d'environ 50 mètres carrés. Ce projet répond à l'un des objectifs du plan de relance qui encourage un déploiement des jardins partagés.

Le budget estimé pour l'extension des jardins partagés (hors frais salariaux) est de : 21 514.20 € HT.

Le taux d'aide pouvant être accordée est de 50% du montant des dépenses de la Commune pour des travaux achevés au 30 avril 2022. Le montant maximal des dépenses éligibles est de 20 000 €.

La part d'autofinancement restant est la charge de la Commune s'élève au minimum à : 11 514.20 € HT.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, (à l'unanimité ou nombre de voix pour/contre/abstentions) :

DÉCIDE de valider le projet d'extension des jardins partagés et le plan de financement ;

DÉCIDE d'inscrire le montant des dépenses au budget 2022 ;

AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du plan de relance et signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le vingt-quatre septembre deux mille vingt et un.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.